

Image not found or type unknown



Saisie.....

Par najiesmail, le 17/09/2009 à 10:35

Bonjour,rnrnL'huissier me réclame 24 000 € pour une affaire de véhicule, cependant je n'ai pas les moyens de payé cette somme, la personne concerné et l'huissier ne veulent rien savoir c'est-à-dire j'ai souhaité régler cela à l'amiable ou par échelonnement (paiement).rnrnPar conséquence, j'ai une activité de travailleur indépendante (coiffeur) mon chiffre en 2008 est de 7 500 € (625€/m), mon épouse ne travaille pas, et nous avons un enfant de 2 ans, également nous avons une voiture qui vaut environs 650€ maximum. Il y a 2 ans j'ai contracté un emprunt de 400 000 € pour acheté 2 logements et 2 locaux en lots dont figure ma résidence principale, les revenus locatif couvre a peine les mensualités de l'emprunt.rnrn**La question est: l'huissier de justice peut il saisir ce bien lot pour revente malgré l'emprunt que j'ai?**